



PIERRE BARBERIS

VEV : LE COUP DE BARBERIS

Le numéro trois du textile français ne sera pas mis en faillite. Mais derrière la victoire d'un financier, quelle bataille d'hommes et... d'intérêts !

C'est le premier gros dossier industriel du régime Cresson, « madone » des entreprises..., mais il trouve une solution surtout financière : conçue par et pour les banques. VEV, le troisième groupe français du textile, au bord du dépôt de bilan (847 millions de francs de pertes en 1990 pour 5,7 milliards de francs de chiffre d'affaires), sera finalement repris par Pierre Barberis et ses principaux créanciers, menés par le Crédit lyonnais, le CCF et la BNP. Pourquoi « l'outsider » Barberis, qui n'apporte personnellement que 10 millions de francs, a-t-il été choisi pour hériter de cet empire de la laine, du coton et du lin ? « Explication non économique », tranche un intime du dossier, laissant entendre qu'il plane sur toute l'affaire de drôles de mystères.

Revenons un peu en arrière : à la mi-juillet, après la mise à l'écart de l'ex-proprétaire-manager, Christian Derveloy, le CIRI (comité interministériel chargé, sous la houlette du Trésor, de jouer les pompiers de l'industrie) a en face de lui deux repreneurs pour VEV : le groupe d'Emmanuel Coste et Joël Picard (1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires dans le linge, les couches-culottes, les lessives) et la firme Dynaction, une fédération de PME de la mécanique (6 milliards de francs de CA). Si une solution n'est pas bouclée avant le samedi 20, l'entreprise et ses 11 000 salariés, écrasés sous 3,5 milliards de dettes, vont droit à la liquidation... En réalité, les jeux sont déjà

faits : selon un témoin, la solution Coste-Picard « n'était pas crédible : elle n'a jamais bouclé son tour de table ». Quant aux patrons de Dynaction, Henri Blanchet et Christian Moretti, qui tenaient la corde, ils reçoivent, le lundi 15 au matin, un coup de fil glacial de Michel Renault, directeur général adjoint du Crédit lyonnais et chef de file des banquiers. En clair : « Votre dernière proposition est tout à fait inacceptable... Et d'ailleurs, nous ne souhaitons plus en entendre d'autre. » Hors jeu ! Les intéressés sont abasourdis : ils croyaient les discussions bien engagées.

Blanchet et Moretti sont encore plus stupéfaits en découvrant, quelques jours plus tard, que « l'opérateur industriel » des banques n'est autre que... Pierre Barberis. Ce polytechnicien de 49 ans, ancien cadre du Lyonnais, ex-directeur général du Crédit du Nord, puis vice-président des assurances Axa, avait été leur partenaire dans toute la négociation. Dès juin, il avait signalé au Lyonnais son intérêt personnel pour VEV. Et, le 5 juillet, il avait lui-même offert ses services aux dirigeants de Dynaction.

Renseignements pris, ceux-ci acceptent : l'ex-patron de Barberis au Crédit du Nord, David Dautresme, ne se montre-t-il pas très élogieux à son sujet ? N'a-t-il pas aussi fait preuve de poigne pour redresser les Caravanes Trigano, au début des années 80 ? En outre, ce gestionnaire au caractère bien trempé connaît personnellement la plupart des banquiers de VEV, ce qui en fait un négociateur précieux.

Dans la solution Dynaction, Barberis aurait détenu 15 % de VEV.

Le jeudi 11 juillet, le trio va donc, ensemble, vendre « son » plan de reprise aux représentants de l'administration et des banques. L'accueil est plutôt froid. Alors, le soir même, ils amendent leur copie. Cette proposition « finale » prévoit, selon Moretti, une injection de 200 millions de francs d'argent frais. De leur côté, les établissements bancaires abandonneraient 60 % de leurs créances et participeraient au capital, mais pour un montant ne dépassant pas 10 %. Selon un porte-parole du Lyonnais, ce schéma ne permettait pas aux banques de récolter les fruits d'un éventuel redressement. Plus précisément : elles auraient souhaité aller jusqu'à 30 % de participation au capital. Pas question, aurait alors tranché Blanchet : « Je ne suis pas partageux. »

« Dynaction a été définitivement disqualifiée ce soir-là », raconte un banquier. Le Lyonnais affirme l'avoir signifié aux candidats dès le lendemain, ce que nient les intéressés. Barberis, lui, s'envole pour la Corse, après avoir supplié en vain ses partenaires d'amender leur offre. Quand il constate, en début de semaine, que les deux hommes parlent de faire une nouvelle proposition sans l'avoir consulté, il décide de reprendre sa liberté. Pour Christian Moretti, pourtant, Barberis a trahi : « Il a changé de maillot, par surprise, au beau milieu de la partie... On lui a ouvert nos livres, on lui a confié nos analyses. Il nous a volé notre travail ! »

La solution Barberis présente pour le gouvernement et les banques un intérêt évident. Le premier évite un dépôt de bilan, politiquement explosif. Les secondes se débrouillent, à court terme, pour ne pas trop défigurer leurs comptes. Elles consentent des abandons de créances ou des transferts en capitaux pour un total de 1,8 milliard de francs, le reste (1,7 milliard de francs) étant assorti d'intérêts réduits pendant un an et demi au moins. Les frais financiers de VEV sont ainsi ramenés de 10 % à 3 % du chiffre d'affaires. Mais en échange, les banques restées en lice (Crédit lyonnais, CCF, BNP, essentiellement) prennent un pari industriel sans précédent. Elles détiendront en effet 49 % de la holding Société Financière VEV. La majorité (51 %) étant acquise par Pierre Barberis lui-même, pour 10 millions de francs. Désormais c'est cette holding qui aura le contrôle de VEV. En outre, les banques ont pris l'engagement de réinjecter 150 millions d'argent frais. Pourquoi ont-elles ainsi pris la décision de « plonger » ? Pour certains observateurs, il ne s'agit pas seulement de préoccupations comptables : « Il fallait éviter qu'un gestionnaire extérieur – ou un dépôt de bilan – ne révèle certains aspects peu orthodoxes de la gestion Derveloy. »

Reste que le dossier VEV a des similitudes troublantes avec « l'affaire Boussac », où un repreneur sorti de nulle part, Bernard Arnault, a utilisé les subventions publiques – au mépris de ses engagements – pour liquider le textile et bâtir un géant du luxe. Obsédé par le « syndrome Boussac », le gouvernement exige donc, cette fois, un droit de regard sur les cessions d'actifs. Mais le suivi industriel peut-il survivre à la valse des gouvernements ?

DOMINIQUE NORA